



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnes sans domicile fixe

Question écrite n° 44221

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème des jeunes sans-abri. La multiplication du nombre de jeunes sans-abri est d'abord liée aux difficultés de l'emploi. Conséquence du chômage structurel, les jeunes doivent attendre de plus en plus longtemps pour décrocher leur premier emploi, ce qui engendre une dépendance par rapport à leurs parents et accroît aussi le risque des ruptures familiales. La transition de la dépendance à l'indépendance ne s'effectue pas toujours bien et parfois l'indépendance s'acquiert de façon très conflictuelle avant que le jeune concerné n'ait acquis les compétences nécessaires à l'autonomie et à l'insertion sociale. Les jeunes basculent alors d'un dépendance à l'autre et sollicitent leurs amis, les services publics et les services pour sans-abri. Certains problèmes graves peuvent découler de ces situations comme la drogue, la délinquance, les comportements anti-sociaux et parfois même la criminalité. En conséquence, il lui demande quelle politique d'aide aux jeunes sans-abri est mise en place en France.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44221

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2077